

TROISIEME PARTIE

L'ACCOMPLISSEMENT

D'UN INDUSTRIEL ET D'UN NOTABLE

1847-1871

1^{ER} CHAPITRE :

TRAVERSER LA CRISE (1847 – 1849)

I / AVOIR LE CHÔMAGE ET PERDRE LE CHEMIN DE FER

La crise⁷⁶⁷ amorcée dès le mois de février 1847 cause un double souci à Jules Rozet. Pour l'industriel qu'il reste, elle entraîne l'échec immédiat des ultimes tentatives entreprises pour se dégager des affaires en créant une nouvelle société du Clos Mortier, ce qui le contraint à garder la direction de ses usines au moment le moins favorable. D'autre part, pour le notable qu'il veut redevenir, elle développe un chômage touchant sa ville de St-Dizier de manière particulièrement précoce, entraînant immédiatement la reprise des délits dans les forêts publiques et privées. Ce chômage est secouru par le moyen traditionnel des Ateliers de Charité, mais ceux-ci deviennent vite une charge financière excédant les possibilités de la municipalité.

1°) Traiter le chômage par la voie ferrée

a) Le développement du chômage à St-Dizier (1846-1848)

On a coutume de situer le début de la crise en Haute-Marne au printemps 1847 et on s'appuie pour cela sur l'augmentation rapide du prix du blé. A Saint-Dizier cependant, les premiers symptômes se manifestent sensiblement plus tôt : le Conseil municipal de Saint-Dizier les fait remonter au moins au mois de décembre 1846⁷⁶⁸. A cette époque, il s'inquiétait déjà du nombre des « malheureux », phénomène qui se confirme au cours de l'année 1847. Il en attribue

⁷⁶⁷ : Sur les causes, les aspects et le déroulement de la crise en Haute-Marne :

- Jules ROZET, Président de la Chambre de commerce de St-Dizier, « Rapport au Citoyen Ministre de l'Agriculture et du Commerce », 23 juin 1848, *Mélanges Industriels*, n° III.

- Auguste LESPERUT : *Notes sur l'industrie métallurgique* (rapport adressé à l'Ingénieur des Mines sur la demande de ce dernier), 25 août 1848, Archives de la famille Lespérut.

- Paul MEJEAN et Marcel HENRIOT, *La Haute-Marne*, Chaumont, 1958, pp. 117-118.

- Marcel HENRIOT, « La crise métallurgique dans le département de la Haute-Marne en 1848 », *R.H.S.*, 1961, t. III.

⁷⁶⁸ : A. M. St-Dizier, S 330, Conseil municipal du 23 décembre 1846, et des 5 et 14 janvier 1847. 2 D 4/865, Copies de lettres, le Conseil municipal au Préfet, 7 janvier 1847.

la responsabilité non pas à la pénurie de subsistances mais à la politique des Eaux et Forêts dont les exigences démesurées ont empêché l'attribution de nombreuses coupes de bois lors des adjudications de l'automne 1847. Les travailleurs des forêts se sont trouvés sans travail, entraînant les ouvriers du brellage et de la marine dans les mêmes difficultés. De fait, les Bois de la Famille d'Orléans n'ont été adjugés que lors d'une seconde séance, anormalement tardive (11 novembre 1847), en sorte que l'exploitation des coupes a commencé avec deux mois de décalage sur le calendrier habituel et a laissé les hommes inactifs et sans salaire⁷⁶⁹. Le travail est à peine commencé qu'un second fait précipite les bûcherons et l'ensemble de la profession du bois dans le chômage complet. Jules Rozet explique que la Révolution de février 1848 a aggravé encore la situation en mettant les marchands de bois de Paris dans l'impossibilité de payer les exploitants de futaie. Ces derniers, ne pouvant plus négocier les produits des coupes, sont forcés, pour la plupart, de suspendre l'abattage des bois encore sur pied et l'écarissage des grumes. En conséquence, il n'y a plus de bois carrés ou sciés à assembler et à faire flotter vers Paris, le travail des chantiers de brellage et de construction de bateaux est suspendu, les transports par eau se trouvent réduits à presque rien. Les équarrisseurs, scieurs, brelleurs, mariniers et fabricants d'agrès de marine, restent sans emploi.

A ce chômage, d'origine forestière, vient s'en ajouter un autre, d'origine métallurgique. Les premiers signes inquiétants sont apparus en mars 1847. La Forge Neuve, frappée par la faillite d'un client, se voit tout près de la chute⁷⁷⁰. Au Clos Mortier, l'activité de la filerie diminue de moitié au cours des mois de mars et avril 1848 ; au mois de mai, les expéditions de fonte sont touchées, les deux feux d'affinerie, les cylindres et la fenderie sont arrêtés. En revanche, les trois hauts-fourneaux continuent de fonctionner⁷⁷¹. Les mois les plus difficiles vont de mai à octobre 1848⁷⁷².

A St-Dizier, plusieurs usines font savoir au mois de mars 1848 qu'elles vont réduire ou suspendre leur fabrication. L'optimisme naturel d'Eugène de Ménilson est atteint⁷⁷³. A la Forge Neuve, Adam et Huin confient à Jules Rozet qu'ils vont être dans l'impossibilité de payer leurs ouvriers et leurs billets et que cela va toucher d'autres usines⁷⁷⁴. Jules Rozet note dans son rapport du mois de juin 1848 que les hauts-fourneaux de St-Dizier continuent de fonctionner mais uniquement pour utiliser les approvisionnements en bois effectués en 1846, tandis que le travail d'affinage et de forge est arrêté, laissant au chômage et sans argent les ouvriers ordinairement

⁷⁶⁹ : A.N.L., Adjudications des coupes de la Famille d'Orléans, Ordinaire 1848, 9 septembre et 11 novembre 1847.

⁷⁷⁰ : A.P.V.M., Jules Rozet à Madame Jules Rozet, rue Duphot, 8, Paris, 24 Mars 1847.

⁷⁷¹ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Clos Mortier et du Fourneau Neuf, 1847 et 1848.

⁷⁷² : Ibid, 1848.

⁷⁷³ : A.P.V.M., lettre de J. Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet n° 22, Paris, 1^{er} avril 1848 : Jules Rozet déclare qu'il trouve E. de Ménilson « bien triste et abattu ».

⁷⁷⁴ : A.P.V.M., Clos Mortier, 1^{er} Avril 1848, J. Rozet à Mme Rozet, rue Tronchet 22, Paris.

employés à l'intérieur des usines⁷⁷⁵. Ne connaissant pas d'autre métier que celui pour lequel ils ont été formés dès leur plus jeune âge, ces hommes sont incapables de trouver une autre occupation.

Enfin, le nombre des sans travail et des sans ressource est grossi par une troisième vague, celle des terrassiers et ouvriers de chantier : venus des départements de la Meuse, de la Meurthe ainsi que d'Alsace et même d'Allemagne, ils ont afflué à St-Dizier en 1846 et au début de 1847 quand on y construisait des usines et ouvrait des ateliers. Maintenant que les travaux sont abandonnés, ils errent sans savoir que faire.

Par leur nombre et leurs assemblages en ville, ces chômeurs constituent un grave sujet d'inquiétude sociale pour la municipalité. Des incidents se produisent devant les Bureaux de bienfaisance⁷⁷⁶ où les indigents originaires de la ville supportent mal de devoir partager avec les « émigrants ». Les habitants de St-Dizier circulant en ville s'inquiètent de la présence et de la multiplication des vagabonds et s'indignent de se faire insulter en pleine rue⁷⁷⁷.

b) La mairie : agir vite à cause des délits forestiers

Réduits à la misère, beaucoup de chômeurs se livrent à des délits de tout genre dans les forêts⁷⁷⁸. Ce sont principalement les brelleurs, les mariniers et les ouvriers des chantiers de construction de bateaux du faubourg de La Noue, quartier dont la population a la réputation d'être difficile⁷⁷⁹ et où se trouvent les délinquants d'occasion ou de profession s'attaquant aux forêts, avec les outils, l'expérience et le savoir-faire nécessaires. La municipalité sait bien qu'elle a tout intérêt, en tant que propriétaire forestier, à détourner ces gens de prendre le chemin des Bois municipaux et domaniaux car les sommes qu'elle devra dépenser pour les occuper resteront inférieures au montant des déprédations qui seront opérées⁷⁸⁰.

c) Comment lutter contre les délits forestiers ?

Pour venir en aide aux familles nécessiteuses, la Municipalité de St-Dizier établit des Ateliers de Charité (comme elle l'avait déjà fait au début de la Révolution de 1789). Mais cela représente une charge très lourde et ne résout pas le cas particulier des délits accomplis par les délinquants professionnels : n'ayant jamais été habitués à travailler régulièrement et à horaires fixes, ils préfèrent vivre de manière précaire mais indépendante.

Il reste alors à utiliser la répression. Mais, la prison est totalement inefficace pour les délinquants professionnels car ces derniers ne la considèrent pas comme une punition mais une

⁷⁷⁵ : *Mélanges industriels*, Jules Rozet, Président de la Chambre de commerce de St-Dizier, Rapport au Citoyen Ministre de l'Agriculture et du Commerce, 23 juin 1848.

⁷⁷⁶ : A. M. St-Dizier, Conseil municipal, 25 juin 1849.

⁷⁷⁷ : Ibid, Conseil municipal, 7 juillet 1849.

⁷⁷⁸ : *Mélanges Industriels*, Rapport au Citoyen Ministre de l'agriculture et du Commerce, par J. Rozet, Président de la Chambre de Commerce de St-Dizier, 23 juin 1848.

⁷⁷⁹ : A. D. Haute-Marne, C 203, Affaire des corvées du faubourg de La Noue, 30 avril 1782.

⁷⁸⁰ : A. M. St-Dizier, Copies de lettres, Le Maire au Préfet, 1^{er} février 1847.

occasion de se reposer et de se nourrir⁷⁸¹. De toute façon, en période de crise, la municipalité ne dispose pas des effectifs policiers suffisants pour les débusquer. Au Préfet qui conseille de recourir à la Garde Nationale de St-Dizier, le maire répond que celle-ci est composée pour l'essentiel de délinquants forestiers ; ce n'est pas sur eux qu'on peut compter pour attraper leurs congénères⁷⁸². De son côté l'administration forestière, après avoir éprouvé la vanité des « conseils paternels », tombe dans l'excès inverse. Elle réagit maintenant avec une fermeté excessive en pratiquant les visites domiciliaires. Dans les villages des environs de St-Dizier, elle n'éprouve pas trop de difficultés ou de résistances, mais en plein quartier de La Noue, cela provoque l'attroupement du voisinage et un début d'émotion populaire. Le calme n'est rétabli que par l'intervention adroite du 1^{er} Adjoint et la municipalité proteste auprès des Eaux et Forêts, priant cette administration d'éviter à l'avenir ce genre de mesure imprudente et dirigée sans discernement⁷⁸³.

Le Conseil municipal estime que le meilleur moyen est la dissuasion, comme cela s'est déjà fait en 1831. Il demande à l'Armée d'envoyer un petit contingent de 150 cavaliers. Disposés entre la ville et les forêts, ceux-ci se contenteront de demander aux délinquants de déposer leurs hottées de bois et les harts, évitant de devoir dresser des procès-verbaux ou d'engager des poursuites. Arrivé en février 1850, le détachement du 6^e Régiment de Lanciers obtient en quelques jours les résultats escomptés sans faire usage de la force : délestés de leurs charges frauduleuses, les délinquants comprennent la leçon et cessent leurs pillages.

d) Les Ateliers de Charité et le chemin de fer

Déjà au début du mois de janvier 1847, les Ateliers de Charité accueillent cent cinquante familles⁷⁸⁴ ; bientôt ils ont cinq cents personnes à charge. Comme le chômage se prolonge et que la charge financière s'alourdit sans qu'on puisse espérer de nouveaux crédits de la Préfecture⁷⁸⁵, la Municipalité a l'idée d'employer ces hommes en les utilisant aux travaux du chemin de fer du Paris – Strasbourg qui doivent commencer incessamment dans le secteur compris entre Vitry-le-François, St-Dizier et Bar-le-Duc. Le tracé par St-Dizier a été accepté mais l'expérience montre qu'il peut être remis en question, et la crise financière fait redouter que le calendrier ne soit retardé. Comme en d'autres endroits de la France, la compétition est sévère entre les villes ayant conscience que leur avenir se joue avec le passage du chemin de fer. Dans le cas présent, un accord a bien été obtenu avec Bar-le-Duc, mais on n'oublie pas à St-Dizier que la cité barisienne et le département de la Meuse ont déjà été « puissamment appuyés ». Dans ces

⁷⁸¹ : A. M. St-Dizier, S 330, Conseil municipal, 15 avril 1849.

⁷⁸² : Ibid, 2 D 4/865, Copies de lettres, le Maire au Préfet, 23 août 1848.

⁷⁸³ : Ibid, S 330, Conseil municipal, 2 mars 1850.

⁷⁸⁴ : Ibid, S 330, Conseil municipal du 14 janvier 1847.

⁷⁸⁵ : Ibid, S 330, Conseils municipaux des 23 décembre 1846 et 7 janvier 1847.

conditions, la municipalité demande que les Chemins de fer anticipent⁷⁸⁶ les premiers travaux de construction des tronçons de St-Dizier à Bar-le-Duc et de St-Dizier à Donjeux vers Chaumont et Gray, ce qui aurait l'intérêt de fixer définitivement le parcours et de l'accrocher à St-Dizier⁷⁸⁷. En janvier 1847, elle charge officiellement Jules Rozet et son ami Jules Becquey de joindre leurs efforts à ceux du député Peltureau-Villeneuve pour effectuer les démarches nécessaires auprès des Ministres des Travaux Publics et de l'Intérieur, en invoquant la nécessité d'occuper les chômeurs et de les détourner d'aller dévaster les forêts⁷⁸⁸.

2°) Le chemin de fer : déceptions et retards

En fait, cette intervention est condamnée d'avance par la crise financière (1847) et budgétaire (1848). De Paris, Jules Rozet informe en juin 1848 le Conseil municipal que le Conseil général des Ponts et Chaussées n'est favorable ni à St-Dizier ni à la Haute-Marne, préférant un tracé plus court et moins cher gagnant directement Bar-le-Duc à partir de Vitry-le-François. C'est l'avis du Gouvernement provisoire. Cependant tout n'est pas perdu car il reste la ressource du vote de l'Assemblée nationale⁷⁸⁹. Celui-ci intervient en septembre et est favorable à St-Dizier⁷⁹⁰. Fort de ce résultat, le Conseil municipal vote aussitôt un emprunt de 50.000 F pour commencer les travaux de la voie ferrée. Mais on apprend soudain que le député de Bar-le-Duc, de concert avec ses collègues du Midi, travaillerait à faire rapporter les lois de 1846 de façon que la grande ligne qui doit partir de Toulon pour gagner le nord passe directement par la Lorraine en laissant St-Dizier de côté⁷⁹¹. Des rumeurs se répandent à Bar-le-Duc : Saint-Dizier ferait tout son possible pour priver la cité barisienne du chemin de fer ; les maîtres de forges de St-Dizier et de la Haute-Marne auraient soudainement fait volte-face, se désintéresseraient du chemin de fer⁷⁹² et ne jureraient plus que par le canal. Les habitants de Bar-le-Duc, soutenus par ceux de Nancy, en profitent pour adresser des pétitions à la Chambre des députés et au Gouvernement provisoire contre le passage du train à St-Dizier. Les Barisiens trouvent des arguments à la lecture d'un rapport rédigé à la fin de l'année 1847 par Jules Rozet. Ce dernier y démontre que grâce à la construction du Canal des Houillères de la Sarre, réalisant la jonction entre la Sarre et le Canal de la Marne au Rhin, la houille arrivera en Haute-Marne à 26 francs, ce qui diminuera le prix des fontes et des fers. Face à cette baisse prochaine du charbon, Jules Rozet entreprend de rassurer les propriétaires forestiers dont l'un aurait dit : « Si le prix de la houille descendait à 25 francs, nous

⁷⁸⁶ : A. M. St-Dizier, S 330, Conseil municipal, 14 janvier 1847.

⁷⁸⁷ : *ibid*, le 1^{er} adjoint au député de la Haute-Marne Peltureau-Villeneuve, 14 janvier 1847.

⁷⁸⁸ : *ibid*, Conseil municipal du 14 janvier 1847.

⁷⁸⁹ : *ibid*, Conseil municipal, 18 juin 1848.

⁷⁹⁰ : *ibid*, Conseil municipal, 7 septembre 1848.

⁷⁹¹ : A. M. St-Dizier, 2 D 4/865, Copies de lettres, 27 mai 1847.

⁷⁹² : A. M. St-Dizier, S 330, Conseil municipal, 1^{er} février et 25 septembre 1848. Plus de 150 ans après, cette rumeur court encore à St-Dizier, sous une forme un peu différente, accusant les maisons de transport routier et de déménagement de St-Dizier d'avoir refusé le chemin de fer pour éviter de disparaître.

n'aurions plus qu'à défricher nos bois. » Il reprend la démonstration déjà utilisée en 1829⁷⁹³ et un peu plus tard dans les colonnes de l'Ancre en 1843⁷⁹⁴ : l'introduction de la houille dans l'affinage du fer a permis aux maîtres de forges propriétaires forestiers de doubler la production de fonte, de réduire d'un quart le prix du fer malgré l'augmentation de 50 % le prix du bois⁷⁹⁵. Cela veut dire que les maîtres de forges pourront supporter sans dommages une nouvelle augmentation du bois, ce qui sera tout profit pour les propriétaires forestiers.

Jules Rozet reconnaît que l'inquiétude de ces derniers est mieux fondée quand ils redoutent de voir arriver le coke à un prix qui menacerait les positions du charbon de bois dans les hauts-fourneaux. Mais là encore, il estime que le risque est minime car la fonte au coke, même à 100 F les mille kg, ne peut pas remplacer la fonte au bois vendue 130 F en France. Autrement, pourquoi des forges du Midi en consommeraient-elles autant ? Il rappelle que pour fabriquer du fer de 1^{ère} qualité, le meilleur moyen consiste à utiliser de la fonte au bois, et que même pour la 2^{ème} qualité il faut en ajouter dans la fonte au coke. Rozet en profite pour pousser son raisonnement jusqu'au bout en disant que si l'on se mettait à fabriquer de la fonte au coke en Haute-Marne, cela développerait les besoins de fonte au bois. Dans ces conditions, les propriétaires forestiers n'ont nullement à redouter une baisse du prix du bois ; c'est tout le contraire qui devrait se produire.

Confiant dans la qualité et la commercialisation des fontes au bois et des fers au bois, Jules Rozet est toutefois conscient des progrès enregistrés par les grands établissements du Midi et des frontières du Nord, devenus suffisamment puissants pour imposer la baisse du prix du fer. C'est pourquoi, les propriétaires de bois et les maîtres de forges de Haute-Marne doivent obtenir la prompte réalisation des voies de communication pour réduire au maximum le prix de transport de la houille, réduction s'évaluant aux 5/8èmes des frais actuels.

Dans la conclusion de son rapport, Jules Rozet dit ouvertement admirer le travail accompli par l'Ingénieur en chef du Canal de la Marne au Rhin en vue de le doter d'une bretelle fluviale en provenance de la Sarre. Comme aucune allusion n'est faite au chemin de fer, les Barisiens en prennent prétexte pour clamer que le nouvel engouement des maîtres de forges haut-

⁷⁹³ : A. M St-Dizier, S 328, 19 août 1829, Rapport de la Commission sur le chemin de fer de Gray à Saint-Dizier, en présence de MM Rozet, Coquard-Briquet, et Varnier-Martin, tous trois principaux propriétaires et négociants, membres de la Commission.

⁷⁹⁴ : *L'Ancre*, n° 409, 28 décembre 1843, p. 3, col. 1 : « L'abondance de la houille dans nos usines, loin de faire concurrence au combustible végétal, en multipliera l'emploi en permettant de donner à la fabrication une activité aujourd'hui limitée par la difficulté de placement des produits et des prix élevés. Il arrivera même que la production forestière annuelle ne sera plus en rapport avec l'extension et l'essor que prendrait la fabrication du fer. Il y a donc solidarité d'intérêts entre l'industrie métallurgique et la propriété boisée. »

⁷⁹⁵ : A. D. Haute-Marne, 215 M 4, Archives de la Chambre de Commerce de St-Dizier, « Affaires diverses, Correspondance 1848 – 1903 », Dossier Canal des houillères de la Sarre, Jules ROZET, *Influence du Canal de la Sarre (sic) sur la propriété forestière dans les départements de la Haute-Marne et de la Meuse*, 28 décembre 1847, rapport imprimé, 8 pages. (Note : bien que la Chambre de Commerce de St-Dizier ne soit pas encore créée à cette époque, ce mémoire se trouve dans les archives de cet organisme.)

marnais pour la voie d'eau signifie leur désintérêt de la voie ferrée. La rumeur est mise à profit à Saint-Dizier par un adversaire politique qui fait répandre le bruit que Rozet et son ami Becquey auraient œuvré pour empêcher le train de passer par St-Dizier. Jules Rozet n'est donc pas réélu au Conseil municipal en 1848⁷⁹⁶. Entre temps, le dossier du chemin de fer a été confié à un autre maître de forges, Chantreaux, chargé de défendre les intérêts de St-Dizier⁷⁹⁷.

Écarté de la nouvelle municipalité et dessaisi de la mission qu'on lui avait confiée, Jules Rozet n'a plus guère de chance d'avancer dans la voie de la notabilité. Seule consolation, Eugène de Ménilson n'a pas été visé par le coup bas de la campagne électorale et siège au nouveau conseil municipal en compagnie de quelques autres maîtres de forges : Adam père (Marnaval), Huin (Forge Neuve)⁷⁹⁸. Pour le fauteuil de maire, les suffrages se portent sur le notaire Bourdon, un ami de Jules Rozet, ce qui laisse augurer un possible retour en grâce.

Les efforts de St-Dizier pour obtenir l'application de la loi du 21 juin 1846 la plaçant à la jonction du Paris-Strasbourg et du St-Dizier-Gray ont donc été vains. Malgré toutes les interventions possibles et l'énergie déployée par Chantreaux, malgré un vote encourageant de l'Assemblée au début du mois de septembre, c'est le tracé direct entre Vitry-le-François et Bar-le-Duc qui est finalement retenu, par souci d'économie. Cette modification est une grave déception pour St-Dizier et les maîtres de forges. Le Conseil municipal n'oublie cependant pas que le problème premier pour lui est d'employer les chômeurs. Ils sont plus de huit cents à être soutenus par les finances publiques dans les Ateliers communaux sans être vraiment occupés à des travaux utiles. Aussi la solution d'une bretelle ferroviaire est-elle acceptée comme planche de salut et moyen ultime de procurer de l'ouvrage.

Mais maintenant que le Paris-Strasbourg va au plus court et délaisse St-Dizier, il existe une solution de continuité entre cette ligne et la cité bragarde ; la réalisation du chemin de fer de St-Dizier à Gray, réclamée autant par les Haut-Marnais que les Comtois et les Graylois, perd tout intérêt tant que son prolongement jusqu'au Paris-Strasbourg n'est pas officiellement adopté et voté. En effet, la ligne St-Dizier-Gray n'est pas rentable si St-Dizier reste isolée par eau et par fer⁷⁹⁹. Il faut donc reprendre toute la procédure. Le Maire Bourdon et le conseil municipal de St-Dizier chargent Jules Rozet et deux conseillers d'aller à Paris pour obtenir ce raccordement. Rozet fait bientôt savoir que la Compagnie de Strasbourg ne veut pas se charger de cette construction, compte tenu de ses difficultés de trésorerie ; c'est l'accord du ministre qu'il faut obtenir si l'on veut que soit déposé un projet de loi devant l'Assemblée et que celle-ci vote les crédits nécessaires⁸⁰⁰. Rozet fait

⁷⁹⁶ : A.P.V.M., J. Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet 22, Paris, 1^{er} et 12 Avril 1848.

⁷⁹⁷ : A. M. St-Dizier, 2 D 4/865, Copies de lettres, 30 avril 1848.

⁷⁹⁸ : Ibid, S 330, Installation du nouveau Conseil municipal, 13 août 1848.

⁷⁹⁹ : Odette VOILLARD, « Le rôle des chemins de fer dans la transformation des forges de la Haute-Marne et de la Haute-Saône », Colloque international de Nancy, octobre 1955, *Annales de l'Est*, Nancy, 1956.

⁸⁰⁰ : A.P.V.M., Lettre de Jules Rozet à Mme Rozet, St-Dizier, Haute-Marne, Paris, 17 novembre 1848.

part du succès de ses démarches : le projet de loi vient d'être déposé par le Ministre, le texte en est imprimé et distribué aux députés, le Comité des Travaux publics, dont il a vu et convaincu plusieurs membres, se réunit pour l'examiner et rédige le rapport qui sera lu à la Chambre. Selon les vœux du ministre, tout doit être terminé à la fin de la semaine. Les députés dont Rozet fait le tour se disent persuadés que l'issue sera favorable. Pour le moment il réserve cette bonne nouvelle à sa femme, ne voulant pas se réjouir prématurément ni exposer les habitants de St-Dizier à une nouvelle déception⁸⁰¹. Il fait bien, car une succession de contretemps et de fausses manœuvres fait tout reporter. A nouveau, en novembre 1849, Rozet est sollicité par le Conseil municipal pour agir à Paris et encore en août 1850 pour déposer une pétition entre les mains du Président de la République au moment de son passage à Châlons-sur-Marne⁸⁰². A Saint-Dizier comme à Gray on ne sait plus quoi faire sinon multiplier les lettres de plaintes destinées à émouvoir les autorités en leur rappelant que beaucoup de feux de forges s'éteignent⁸⁰³. A la municipalité bragarde, alarmée de ne plus recevoir de nouvelle et s'inquiétant de savoir s'il travaille bien pour elle à Paris, Jules Rozet répond qu'il ne sert à rien d'importuner les personnes influentes pour forcer le destin et qu'en la circonstance c'est la temporisation qui a le plus de chances de faire aboutir les choses⁸⁰⁴. Il a raison : le 26 mars 1852, la concession du tronçon Blesmes-St-Dizier est définitivement accordée par décret du Président de la République.

Aussitôt la nouvelle connue à St-Dizier, le Conseil municipal se réunit et vote à l'unanimité une adresse à Jules Rozet pour le remercier. Le lendemain, le maire lui fait parvenir ce document et y ajoute des félicitations personnelles pour l'ensemble du travail accompli depuis le début de cette affaire⁸⁰⁵. Cependant, cette adresse a des répercussions fâcheuses dans la municipalité elle-même. Contrairement à ce qui est dit, le texte n'a pas été exactement voté à l'unanimité : il manquait une voix, celle du vieil ennemi personnel de Jules Rozet, Héraux. Ce dernier est bien présent à la séance du 29 mars, mais le maire Bourdon a sans doute trouvé un moyen pour qu'il n'en soit pas tenu compte. Furieux, Héraux cherche à en tirer vengeance⁸⁰⁶. Comme par hasard, le maire Bourdon est destitué quelques jours plus tard (10 avril 1852)⁸⁰⁷. Comme le dit E. de Ménilson, Saint-Dizier se retrouve « dans le gâchis complet ». Une nouvelle fois, la position de notable de

⁸⁰¹ : Ibid, Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 14 décembre 1848.

⁸⁰² : A. M. St-Dizier, S 330 et 331, Conseil municipal, 8 nov. 1849 et 16 août 1850 ; 2 D 4/865, 27 nov. 1849

⁸⁰³ : Odette VOILLARD, op. cit., p. 426.

⁸⁰⁴ : A. M. St-Dizier, 2 D 4/866, Copies de lettres, le Maire à Jules Rozet, rue de Lille n° 26, Paris, 5 et 8 janvier 1852.

⁸⁰⁵ : A. M. St-Dizier, Copies de lettres, le Maire à Jules Rozet, rue de Lille n° 26, Paris, 5 et 8 janvier 1852. S 331, Conseil municipal, 29 et 30 mars 1852.

⁸⁰⁶ : A. P.V.M., Lettre d'E. de Ménilson à Madame Rozet, 8 rue Chauveau Lagarde, Paris, 13 avril 1852 : « Voila de nouveau la ville de St Dizier dans le gâchis complet, grâce à l'esprit haineux et atrabilaire de M. Héraux. Il s'est pris d'une hostilité catégorique contre M. Bourdon à la suite de l'adresse votée à Jules par le conseil municipal à l'unanimité, moins son vote et il n'épargne aucun moyen pour se venger de sa défaite. C'est déplorable, malheureusement M Bourdon lui a prêté le flanc et le flanc à découvert. »

⁸⁰⁷ : A. D. Haute-Marne, 18 M 8, Dossier de Légion d'Honneur de Victor Bourdon, maire de St-Dizier : la candidature de Bourdon est refusée par le Préfet pour n'avoir pas obtempéré à l'ordre de fermer un cabaret.

Jules Rozet à St-Dizier est compromise.

Heureusement pour lui, il est assuré depuis 1848 d'un rôle tout aussi important depuis qu'il a été élu à la tête de la Chambre de Commerce de la Haute-Marne, dont le siège a été fixé non pas à Chaumont, chef-lieu du département, mais à St-Dizier. Cependant, tout en exerçant ces diverses responsabilités, en se battant pour venir en aide aux chômeurs et faire venir le train à St-Dizier, Jules Rozet doit affronter la crise dans ses propres usines.